



Pour distribution immédiate
Le 14 novembre 2019

La réglementation de la Colombie-Britannique, une attaque sur les dépanneurs

Les dépanneurs disent que la réglementation ne règle pas l'accès des jeunes au vapotage, mais empêche plutôt les fumeurs adultes de s'éloigner de la cigarette.

TORONTO, ONTARIO (le 14 novembre 2019) – Les dépanneurs ont exprimé leur extrême déception à l'égard de la réglementation déposée aujourd'hui par le gouvernement de la Colombie-Britannique qui impose des mesures draconiennes sur la vente de produits de vapotage aromatisés dans le réseau des dépanneurs.

« L'accès des jeunes aux produits de vapotage est un problème grave. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à collaborer avec les gouvernements du pays pour mettre en place des mesures qui s'attaqueront réellement à ce problème », a déclaré Anne Kothawala, présidente et chef de la direction du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs.

« Ce qui est encore plus choquant est le fait que nous n'avons trouvé pas un partenaire au sein du gouvernement de la Colombie-Britannique ou chez le ministre Dix et que ceux-ci ont rejeté à plusieurs reprises nos demandes de rencontre afin de discuter de cette question extrêmement importante », a déclaré Anne Kothawala qui représente les 2 500 dépanneurs qui emploient plus de 21 000 Britanno-Colombiens et perçoivent plus de 200 millions de dollars en taxes dans la province.

« Les dépanneurs jouissent d'une excellente réputation en matière de vente de produits interdits aux mineurs aux consommateurs adultes. En fait, les données du gouvernement du Canada indiquent que près de 90 % des jeunes qui vapotent, ou qui ont déjà essayé le vapotage, obtiennent leurs produits de vapotage de « sources sociales » (c.-à-d. frères et sœurs plus âgés, membres de la famille, etc.) ou en effectuant des achats en ligne ou auprès de détaillants du marché gris qui ne sont pas soumis à la même réglementation et surveillance que les dépanneurs », a poursuivi Anne Kothawala. « Si les ventes sont restreintes à des environnements réservés aux adultes, dans ce cas, les magasins de vapotage devront alors assigner un employé près de la porte du magasin pour demander une pièce d'identité aux clients, comme le font les boîtes de nuit, afin de s'assurer qu'ils constituent réellement un environnement réservé aux adultes », a déclaré Anne Kothawala.

« Dans l'environnement actuel hautement politisé, les gouvernements semblent perdre de vue un objectif clé de la politique publique : la transition des fumeurs adultes à des produits à risque réduit. Le responsable de la santé du gouvernement de la Colombie-Britannique est favorable à un accès responsable à des produits de vapotage licites pour les adultes qui veulent arrêter de fumer. Pourquoi le gouvernement voudrait-il restreindre la vente de produits de vapotage dans

les endroits où les fumeurs adultes vont actuellement acheter des cigarettes? » a demandé Anne Kothawala.

Anne Kothawala a ajouté : « Les dépanneurs ne sont pas la source du problème de vapotage chez les jeunes et imposer de telles restrictions draconiennes sur notre capacité de vendre ces produits aux adultes qui entrent dans nos magasins à la recherche de solutions de rechange aux produits du tabac réguliers ne sera pas non plus la solution à ce problème. Nous sommes également très préoccupés par l'impact sur le marché noir, qui a de fortes chances de se développer davantage et qui est à l'origine de nombreuses maladies signalées à ce jour. »

Anne Kothawala a conclu en ces termes : « Il existe des moyens de remédier à la crise de vapotage chez les jeunes. Malheureusement, la réglementation annoncée aujourd'hui n'y arrivera pas. Cela aura pour effet de restreindre la capacité des détaillants responsables d'offrir à nos clients fumeurs adultes un choix limité de produits aromatisés. Nos données de vente confirment qu'ils utilisent les produits aromatisés sans tabac que nous vendons pour s'éloigner des produits du tabac. »

- 30 -

PERSONNE-RESSOURCE

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec Anne Kothawala, présidente et chef de la direction du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs par téléphone au numéro 647 242-3560 ou par courriel à l'adresse akothawala@convenienceindustry.ca.